

Reims le **3.1 OCT. 2019**

**MONSIEUR JEAN-LUC MARX
PREFET DE LA REGION GRAND EST
5 PLACE DE LA REPUBLIQUE
BP 1047
67073 STRASBOURG CEDEX**

Objet : Périmètre délimité des Abords de Ville-en-Tardenois (51)

**Pôle du Développement
et Services à la
population**

Direction de l'Urbanisme
et de l'Aménagement

Equipe Planification

Références :
19/EP/33

Affaire suivie par
Emilie PRIMAULT

Téléphone
03.26.77.74.03

E-mail
Emilie.primault@
grandreims.fr

Monsieur le Préfet,

Les dispositions de l'article R. 621-93 du code du patrimoine offrent la possibilité à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme de se prononcer sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concomitamment avec l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme.



La communauté urbaine du Grand Reims a arrêté le projet de PLU de la commune de Ville-en-Tardenois lors de sa séance du 28 juin 2018 et a organisé une enquête publique sans se prononcer sur le périmètre des abords.

Par délibération en date du 26 septembre 2019, la communauté urbaine a émis un avis favorable à la création d'un périmètre délimité des abords de l'église Saint-Laurent de Ville-en-Tardenois.

En conséquence, je vous remercie par avance de procéder à l'enquête publique sur le projet de périmètre délimité des abords qui devra être menée par vos services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,



Thierry BARBA

**Pour la Présidente,
Le Vice-Président,**



Pierre GEORGIN

PJ : délibération de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 26 septembre 2019 émettant un avis favorable à la création du PDA de la commune de Ville-en-Tardenois.

CS80036 - 51722 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 77 78 79
Fax : 03 26 77 94 33

www.grandreims.fr

